

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 25 avril 2023, à 19 h à la salle Chaudière du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence Teams.

.....

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Miguel Morissette, président – présentiel
M^{me} Jessica Corriveau – visioconférence
M^{me} Marie-Josée Fecteau – présentiel
M^{me} Virginie Goulet – présentiel
M. Claude Lambert – présentiel
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M^{me} Mélanie Plante – présentiel
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard – visioconférence
M. Jean-Christophe Rodrigue – présentiel
M^{me} Lisa Royer – présentiel
M. Bobby St-Pierre – visioconférence
M^{me} Sonia Veilleux – présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉS :

M. Patrick Beaudoin, directeur, Service des finances – visioconférence
M. Stéphane Boulanger, directeur, Services éducatifs – présentiel
M. Damien Giguère, directeur, Service des ressources matérielles – visioconférence
M. Pascal Lamontagne, directeur, Service des ressources humaines – présentiel

ÉTAIENT ABSENT(E)S

M^{me} Nathalie J.D. Poulin
M^{me} Julia Montminy
M. Clermont Maranda
M. Steve Trachy

CA-01-04-23 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Miguel Morissette, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-04-23 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M. Miguel Morissette, président, et M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs en y retirant les points suivants :

9. Entente – échange de services – Municipalité de Scott – école l'Accueil (reporté)

10. Entente – échange de services – Municipalité de Scott – école l'Accueil 2.0 (reporté)
13. Réfection des plateaux sportifs extérieurs de la polyvalente de Saint-Georges incluant un nouveau bâtiment 2022 – 2023 (annulé) – Le projet est annulé, car les coûts projets sortis sont beaucoup trop élevés.

Adopté à l'unanimité

CA-03-04-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 28 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-04-23 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2023-2024 – emplois du personnel de gestion des services administratifs – emplois du personnel de gestion des écoles – emplois du personnel de gestion des centres

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectif du personnel-cadre.

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) recommande que le nombre de personnel de gestion dans les services administratifs soit de vingt-sept (27), que celui du personnel de gestion dans les centres soit de neuf (9) et que celui du personnel de gestion dans les écoles soit de soixante-quatre virgule deux (64,2);

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Plan d'allocation des ressources humaines 2023-2024 pour le personnel-cadre recommandé par le CRR soit approuvé et déposé.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2023 à 136,61 postes.

Adopté à l'unanimité

CA-05-04-23 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2023-2024 – personnel de soutien

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectif du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que le plan d'allocation des ressources humaines 2023-2024 du personnel de soutien prévoit 312,3443 postes;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le plan d'allocation des ressources humaines du personnel de soutien du CSSBE, pour l'année 2023-2024, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2023 à 312,3443 postes.

Adopté à l'unanimité

CA-06-04-23 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2023-2024 – personnel professionnel

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectif du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que le Plan d'allocation des ressources humaines 2023-2024 du personnel professionnel prévoit 136,61 postes;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel du CSSBE pour l'année 2023-2024, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Adopté à l'unanimité

CA-07-04-23 INTENTION D'UNE RÉVOCATION D'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (Centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine) et d'une modification d'un acte d'établissement (Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources)

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) désire optimiser ses services;

CONSIDÉRANT que le Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources est déjà en charge du volet pédagogique des enseignantes et des enseignants de la formation aux adultes;

CONSIDÉRANT la grande expertise en francisation développée par le Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources;

CONSIDÉRANT que la direction du Centre de formation professionnelle Pozer coordonne également le Centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT que l'expertise du Centre de formation professionnelle Pozer est la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur la modification ou la révocation d'un acte d'établissement (article 110.1 LIP);

CONSIDÉRANT que le CSSBE désire que la formation aux adultes incluant la francisation donnée à Saint-Prosper et Sainte-Justine soit, dès le 1^{er} juillet 2023, administrée par le Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources. Ainsi, il devra modifier l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et révoquer l'acte d'établissement du Centre de formation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE consulte le conseil d'établissement du Centre de formation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine sur son intention de lui révoquer son acte d'établissement;

QUE le CSSBE consulte le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources afin de modifier son acte d'établissement.

Adopté à l'unanimité

CA-08-04-23 ENTENTE D'OCCUPATION D'ESPACE – Resto-école Ô Sommet du Village Aventuria

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) avait déjà donné son appui pour la mise en œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la formation sera offerte uniquement si le nombre d'inscriptions est suffisant pour ouvrir un groupe;

CONSIDÉRANT que le Club Parentaïde Beauce-Centre met à la disposition du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) les locaux pour faire les ateliers pratiques et théoriques;

CONSIDÉRANT que le CSSBE s'engage à couvrir les frais supplémentaires pour l'énergie et la conciergerie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Jessica Corriveau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CA du CSSBE approuve le protocole d'entente entre le CSSBE, le Club Parentaïde Beauce-Centre et le Resto-école Ô Sommet aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

QUE le directeur général du CSSBE, M. Fabien Giguère, ainsi que les autorités du Centre de formation des Bâisseurs soient tous deux autorisés à signer pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Demande de scission du conseil d'établissement – École du Plateau

Les écoles La Tourterelle de Saint-Benjamin et du Trait-d'Union de Saint-Prosper qui forment l'école du Plateau demandent la scission de leur conseil d'établissement à partir du 1^{er} juillet 2023, afin de créer deux conseils d'établissement distincts soit celui de l'école la Tourterelle et celui de l'école du Trait-d'Union.

20.2 : Demande de changement de nom – École du Plateau

Avec la demande de scission de ce conseil d'établissement, il est par ailleurs demandé que les conseils d'établissement des écoles la Tourterelle et du Trait-d'Union retrouvent leur dénomination respective.

À 19 h 45, sur proposition de M^{me} Sonia Veilleux, administratrice et appuyé par M. Claude Lambert, administrateur, la séance est levée.

HUIS CLOS

Miguel Morissette
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs